

Le Lycée Français de Kuala Lumpur recherche pour la rentrée 2015 un professeur de Chinois, sur les critère et conditions définis ci-après.

Merci d’adresser vos candidature à :

[secretariat@lfkl.edu.my](mailto:secretariat@lfkl.edu.my)

[proviseur@lfkl.edu.my](mailto:proviseur@lfkl.edu.my)

**Le service** **d’enseignement** :

* Il s’agit d’un temps complet en classe de collège et lycée, notamment 1° et Tale
* Ce temps complet s’articule comme suit : 16 heures devant élèves et 2 heures de coordination avec les deux autres collègues enseignantes dans la même discipline.
* Le département de chinois se composerait idéalement de deux maitresses auxiliaires, Chinoises et non francophones + un titulaire (ou pas) francophone (Épreuves du bac oblige)
* Au-delà  du strict service d’enseignement l’idée est de valoriser la discipline, de la rendre visible dans l’établissement afin de susciter l’engouement chez les élèves et les familles. Depuis trois ans nos élèves passent les certifications du HSK, cette année l’ambassadeur de Chine en personne est venu remettre le diplôme à  nos élèves, et tous les ans la célébration du nouvel an chinois en Malaisie donne matière à  mettre en exergue la discipline. Nous avons Également créé une activité extra-scolaire cette année qui initie de manière ludique les élèves à  cette formidable culture. Le tout dans un contexte malaisien où la communauté chinoise compte  sept millions de personnes très actives sur les plans citoyen et culturel.

**Les conditions d’exercice** :

* Le Lycée Français de Kuala Lumpur dispose d’une salle de classe dédiée à  l’enseignement du chinois. La salle est équipée, à  l’instar de toutes les autres, d’un ordinateur, d’un vidéo projecteur et d’un système audio. Nous sommes en train de faire l’acquisition de tablettes numériques qui pourraient être utilisées par ce département.
* les classes, notamment en chinois, sont peu chargées en effectifs, une dizaine d’élèves à  chaque fois, qui ne posent jamais de problèmes disciplinaires.
* La possibilité de monter des projets culturels, des sorties pédagogiques que le lycée finance systématiquement.

**Les conditions de rémunération** :

* Nos enseignants titulaires en contrat local sont tous rémunérés à   l’identique de ce qu’ils percevraient en France. Nous nous alignons sur le grade et l’échelon ainsi que l’indice afférent au dernier arrêté de promotion. Il n’y a donc pas de perte de salaire. Ils bénéficient également de la part fixe de l’ISOE en tant qu’enseignants du secondaire.
* Les non titulaires sont rémunérés en fonction de leur diplôme le plus élevé et de leur ancienneté dans des fonctions d’enseignement.

**Les avantages consentis par le LFKL**

* Au salaire mentionné ci-dessus, s’ajoute une prime mensuelle de 500 euros dite prime de mobilité. Cette prime est versée pendant trois ans.  Il faut pour y prétendre être titulaire de l’Education nationale et recruté hors Malaisie.
* Une prime d’installation de 3000 euros est versée à  l’arrivée en Malaisie
* La prise en charge par le LFKL du billet d’avion allé simple pour rejoindre le poste, pour l’agent et sa famille à  concurrence de 1250 euros.
* La prise en charge par le LFKL des formalités et couts afférents à la délivrance d’un visa et d’un permis de travail, environ 500 euros.
* La prise en charge par le LFKL pour  l’agent et ses ayants droit de l’adhésion à  la Caisse des Français de l’Etranger.
* La prise en charge par le LFKL de 65% des frais d’Écolage des enfants. Les 35% restant peuvent faire l’objet d’une bourse aefe (sous conditions de revenu et patrimoine)
* La possibilité de souscrire à  une caisse nationale de retraite sur le principe d’une part salariée de 11% du traitement brut auxquels s’ajoutent 13 % de part patronale. Cet argent est placé  et rémunéré auprès d’un organisme Malaisien. Lorsque l’agent quitte le pays, il récupère l’intégralité des 24 % + intérêts. Cela peut constituer une Épargne Â« forcée » non négligeable. Le salarié peut choisir de ne pas y souscrire.
* Le service des ressources humaines accompagne l’agent dans ses démarches d’ouverture de compte bancaire et peut à la demande de l’intéressé assurer la mise en relation avec un agent immobilier de confiance.

**Le coût de la vie en Malaisie**

* bien moins cher qu’en France et sur un standard qualité assez élevé
* on trouve des logements à proximité du lycée (même rue) à  des prix très abordables : 650 euros pour 150 mètres carrés avec piscine, restaurant, gymnase et supérette.¦
* voir riche pays jointe à  ce message